

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 451

3 mars 2009

SOMMAIRE

Actelion Finance SCA	21643	General Cereali S.A.	21603
Actelion Luxembourg Sàrl	21643	Holzinger + Klemm S.à r.l.	21634
Actelion Partners SNC	21643	Investindustrial 101 S.à r.l.	21636
AIG MezzVest Luxembourg II S. à r.l. ...	21632	KBC Bonds	21604
AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l.	21641	KBC Select Investors	21604
Alberto Grimaldi Productions S.A.	21645	KB Lux Money Market Fund	21612
Antares S.à r.l.	21624	Landgraf S.A.	21639
Antim International Sàrl	21645	LBC Finance	21603
Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l. ...	21629	Le Vieux Chêne S.A.	21648
Biella S.A.	21648	Lyuba S.A.	21623
BVC Romanian Holding S.à r.l.	21611	MezzVest Luxembourg II S. à r.l.	21632
Casa Luxembourg s.à r.l.	21604	MezzVest Luxembourg I S.à.r.l.	21641
Cero Investments S.à r.l.	21612	Monterey Services S.A.	21628
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	21608	M Opportunities S.A., SICAV-FIS	21610
Compagnie Financière Privée	21603	Palca Investments	21642
Cyrom Administration, s.à r.l.	21602	Prada Company S.A.	21602
Danford S.A.	21623	Prada S.A.	21602
Der Augenoptiker Handels und Verwal- tungs GmbH	21632	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	21624
Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS ..	21611	Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G.	21646
EKIAM Management S.à r.l.	21602	SCEM Reinsurance	21619
Elipse Development S.A.	21648	Sigma Fund	21612
Erika S.à r.l.	21645	Stidia S.A.	21624
Euro Management Services S.A.	21607	Telecom Ventures Partners Lux	21604
Euro Management Services S.A.	21626	Terelux S.A.	21643
Euro Motors S.à.r.l.	21636	Trafalgar Capital S.à r.l.	21646
Europe Trading Services S.à r.l.	21632	Umbrellastream S.à r.l.	21639
Fonds Général Stratégique	21611	Wood Trading Luxembourg Company S.A.	21629
Frada S.A.	21627		
G - Consulting S.à r.l.	21631		

Prada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 48.328.

Le bilan au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020542/1296/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09597. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Prada Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 69.206.

Le bilan au 31 janvier 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06/02/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009020543/1297/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09522. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

Cyrom Administration, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.730.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020544/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10394. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.

EKIAM Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 135.627.

Auszug der ausserordentlichen Generalversammlung vom 1. Dezember 2008

„BESCHLUSS

Die Amtsniederlegung von Herrn Roland FLAIG, wohnhaft in D-74232 Abstatt, Landhausstraße 14, als Geschäftsführer wird angenommen.

Herr Wolfgang ALBUS, wohnhaft in D-27607 Langen, Ulmenweg 5, bleibt somit alleiniger Geschäftsführer, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig vertreten kann."

Münsbach, den 1. Dezember 2008.

FÜR GLEICHLAUTENDEN AUSZUG

Freya ALBUS

Référence de publication: 2009021179/820/18.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

General Cereali S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 110.373.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 28 novembre 2008

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statuaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

GENERAL CEREALI S.A.

Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009021232/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00695. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

COFIPRI, Compagnie Financière Privée, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 4.228.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 1^{er} octobre 2008 à Luxembourg

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur Alain KATZ de son poste d'administrateur de la société.

En vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme nouvel Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Madame Angélique DESBROSSES, agent commercial, née le 22 janvier 1965 à Paris (France), demeurant Avenue des Genêts 5A, B-1640 RHODE-SAINT-GENESE (Belgique), jusqu'à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2012.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009021234/3842/18.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

LBC Finance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 100.497.

—
Extrait de la résolution du gérant unique en date du 1^{er} octobre 2008

Résolution

Le Gérant Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante:
23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour copie conforme

LBC LUXEMBOURG HOLDING SCA

Représentée par son gérant commandité LBC LUXEMBOURG S.A.R.L

Représentée par J. QUINTUS

Gérant

Référence de publication: 2009021272/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

KBC Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 39.062.

L'adresse de la société Ernst & Young est le 7 parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et non plus le 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC BONDS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021248/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01079. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

KBC Select Investors, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.293.

L'adresse de la société Ernst & Young est le 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach et non le 7, parc d'activité, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC SELECT INVESTORS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021247/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01086. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Telecom Ventures Partners Lux, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.210.

- L'adresse de Ernst & Young est dorénavant 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour TELECOM VENTURES PARTNERS LUX

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021249/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01078. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Casa Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 144.523.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Edwin HUYGHEBAERT, employé, demeurant à B-1933 Sterrebeek, 33, Willem van Oranjehof, agissant comme mandataire de la société PIOCHEUR Luxembourg S.A. ayant son siège à L-2529 Howald, 20, rue des Scillas, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 33.783 en vertu du pouvoir lui conféré par deux administrateurs de ladite société:

Monsieur Albert BLOKKER, administrateur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 31 août 1945, demeurant à CH-1875 Morgins, Suisse, Les Choucas, 11, Chemin des Oiseaux,

Et

Monsieur Hendrik WILLEMSTEIN, administrateur de sociétés, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 21 mars 1945, demeurant à B-2950 Kapellen, Belgique, 13B, Marcottedreef,

Aux termes d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée.

Lequel comparant, es-qualité qu'il agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue pour sa mandante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "CASA LUXEMBOURG s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet le commerce au sens le plus large, en gros et en détail, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'articles pour la maison et le camping, de jouets, de petits meubles et d'articles de loisirs ainsi que l'achat, la vente, l'import et l'export, le transport, la livraison et l'expédition.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le capital social est fixé à un million deux cent trente-neuf mille Euros (Eur 1.239.000,-) divisé en cent parts sociales de douze mille trois cent quatre-vingt-dix Euros (Eur 12.390,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés représentant plus de la moitié du capital social. La révocation du ou des gérants ne doit intervenir que pour des causes légitimes.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 11.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures de deux membres quelconques du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme ou email, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle aura lieu le premier lundi du mois de mai de chaque exercice.

Si cette date est un jour férié légal, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 13. L'exercice social commence le premier février et finit le trente et un janvier de chaque année.

Chaque année le trente et un janvier les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 14. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Souscription

Les 100 parts sociales sont toutes souscrites par la société PIOCHEUR Luxembourg SA préqualifiée, associée unique, pour laquelle acceptent son représentant, également préqualifié

Les cents parts sociales sont intégralement libérées par un apport en nature de la société PIOCHEUR Luxembourg SA ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, de sorte que le montant de € 1.239.000,- est dès-à-présent à disposition de la société.

L'existence et le montant de l'apport ci-dessus relaté a été certifiée au notaire au moyen d'une attestation délivrée par la Fiduciaire des PME, société anonyme avec siège à Luxembourg, sous les signatures de Messieurs Nico NOTHUMB, directeur adjoint et Emmanuel GREGORIS, sous-directeur en date du 20 janvier 2009.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un janvier 2010.

La première assemblée générale se tiendra en l'année 2011.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ deux mille neuf cents Euros (Eur 2.900,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare que sa mandante est le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Assemblée Générale.

Le comparant prénommé, représentant la fondatrice détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constituée au nom et pour le compte de sa mandante en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) Le siège social est fixé à L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.

2) La société sera gérée par un conseil de gérance dont les membres sont:

- la société PIOCHEUR N.V. avec siège à B-2500 Lier, Belgique, 36, Antwerpsestraat, RC Mechelen 65.104, qui sera représentée pour l'exécution de ce mandat par Monsieur Albert BLOKKER, ci-après plus amplement qualifié,

- Monsieur Albert BLOKKER, administrateur de sociétés, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 31 août 1945, demeurant à CH-1875 Morgins, Suisse, Les Choucas, 11, Chemin des Oiseaux,

- Monsieur Hendrik WILLEMSTEIN, administrateur de sociétés, né à Rotterdam, Pays-Bas, le 21 mars 1945, demeurant à B-2950 Kapellen, Belgique, 13B, Marcottedreef, et

- Monsieur Dirk VAN SPAENDONK, administrateur de sociétés, né à Etterbeek, Belgique, le 03 juin 1957, demeurant à B-8430 Middelkerke, 196/601, Zeedijk.

3) La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres quelconques du conseil de gérance ou par la signature individuelle du gérant délégué.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: E. HUYGHEBAERT, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 janvier 2009. Relation: CAP/2009/207. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 2 février 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009021256/225/159.

(090022146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Euro Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.766.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 5 janvier 2009

1. Monsieur Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.

3. Madame Christine SCHWEITZER a démissionné de son mandat d'administrateur.
4. Monsieur Carl SPEECKE a démissionné de son mandat d'administrateur.
5. Le nombre des administrateurs a été augmenté de 13 (treize) à 14 (quatorze).
6. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
7. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
8. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
9. Monsieur Michel JENTGES, administrateur de sociétés, né à Saint-Mard (Belgique), le 29 janvier 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
10. Monsieur Jean-Marc DELMOTTE, administrateur de sociétés, né à Bousbecque (France), le 12 novembre 1965, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Luxembourg, le 22/01/2009.

Pour extrait sincère et conforme

EURO MANAGEMENT SERVICES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021261/29/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10364. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.868.025,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

In the year two thousand and nine, on the ninth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared Delamare Holdings B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands with registered office at the Atrium Office 6.1.34, at 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam and registered with the registry of trade and companies of Amsterdam under number 34252924, (the "Sole Shareholder"), represented by M^e Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg pursuant to a proxy given under private seal, being the Sole Shareholder of and holding all seventeen million seventy-three thousand two hundred and eighty-four (17,073,284) shares in issue in Cirrus Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 6c, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, incorporated on 20 September 2006 by deed of the undersigned notary then residing in Mersch published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2122 of 14 November 2006. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 24 September 2007 by deed of the undersigned notary published in the Mémorial number 2572 of 12 November 2007.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A). The Sole Shareholder holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the sole item of the agenda.

(B). The item on which resolution is to be passed is as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company from four hundred twenty-six million eight hundred thirty-two thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 426,832,100) to four hundred and twenty-six million eight hundred and sixty-eight thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 426,868,025) by the issue of one thousand four hundred and thirty-seven (1,437) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each; subscription to the new shares by the Sole Shareholder and full payment thereof by contribution in cash to the Company, issue of the new shares and consequential amendment of article 6 of the articles of incorporation, which shall read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of four hundred and twenty-six million eight hundred and sixty-eight thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 426,868,025) represented by seventeen million seventy-four thousand seven hundred and twenty-one (17,074,721) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each."

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company from four hundred twenty-six million eight hundred thirty-two thousand one hundred Great Britain Pounds (GBP 426,832,100) to four hundred and twenty-six million eight hundred and sixty-eight thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 426,868,025) by the issue of one thousand four hundred and thirty-seven (1,437) shares of a par value and subscription price of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each.

The Sole Shareholder, prenamed, here represented as aforementioned, subscribed to, and fully paid by contribution in cash, the new shares as set out above.

Evidence of the payment of the subscription price of thirty-five nine hundred and twenty-five Great Britain Pounds (GBP 35,925.-) was shown to the undersigned notary.

The new shares having thus been issued as set forth above it is resolved to allocate the aggregate nominal amount to the share capital.

In order to reflect the resolutions above, it is resolved to amend article 6 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 6.** The Company has a share capital of four hundred and twenty-six million eight hundred and sixty-eight thousand twenty-five Great Britain Pounds (GBP 426,868,025) represented by seventeen million seventy-four thousand seven hundred and twenty-one (17,074,721) shares, with a par value of twenty-five Great Britain Pounds (GBP 25) each."

There being no further item on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at EUR 2,800.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte précède:

L'an deux mille neuf, le neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu

Delamare Holdings B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Atrium Office 6.1.34, 3105 Strawinskylaan, NL-1077ZX Amsterdam et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34252924 ("Associé Unique"), représentée par M^e Miriam Schinner, Rechtswältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, étant l'Associé Unique et détenant toutes les dix-sept millions soixante-treize mille deux cent quatre-vingt-quatre (17.073.284) parts sociales émises dans Cirrus Luxembourg S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6C, Parc d'activités Syrdall, L-5365 Munsbach, constituée le 20 septembre 2006 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 2122 du 14 novembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 24 septembre 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial numéro 2572 du 12 novembre 2007.

Le partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A). L'Associé Unique détient toutes les parts sociales en émission dans la Société de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur le point unique de l'ordre du jour.

(B). Le point sur lequel une résolution doit être passée est le suivant:

Augmentation du capital social émis de la Société de quatre cent vingt-six millions huit cent trente-deux mille cent Livres Sterling (GBP 426.832.100) à quatre cent vingt-six millions huit cent soixante-huit mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 426,868,025) par l'émission de mille quatre cent trente-sept (1,437) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune; souscription des nouvelles parts sociales par l'Associé Unique et paiement intégral par voie d'un apport en numéraire à la Société, émission des nouvelles parts sociales et modification conséquente de l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de quatre cent vingt-six millions huit cent soixante-huit mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 426,868,025), représenté par dix-sept millions soixante-quatorze mille sept cent vingt et un (17,074,721) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Ensuite, la résolution suivante a été passée:

Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société de quatre cent vingt-six millions huit cent trente-deux mille cent Livres Sterlings (GBP 426.832.100) à quatre cent vingt-six millions huit cent soixante-huit mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 426.868.025) par l'émission de mille quatre cent trente-sept (1,437) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale et un prix de souscription de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune.

L'Associé Unique, prénommé, ici représenté comme il est dit, a souscrit et entièrement libéré les nouvelles parts sociales tel que décrit ci-avant par voie d'un apport en numéraire.

Preuve du paiement du prix de souscription à savoir le montant de trente-cinq mille neuf cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 35.925,-) a été montrée au notaire soussigné.

Les nouvelles parts sociales ayant ainsi été émises tel que décrit ci-avant, il est décidé d'allouer le montant nominal total au capital social.

Afin de refléter les résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts qui aura la teneur suivante:

" **Art. 6.** La Société a un capital social de quatre cent vingt-six millions huit cent soixante-huit mille vingt-cinq Livres Sterling (GBP 426,868,025), représenté par dix-sept millions soixante-quatorze mille sept cent vingt et un (17,074,721) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25) chacune."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de son augmentation de capital sont estimés à EUR 2.800,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1705. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009021219/242/118.

(090022356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

M Opportunities S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 138.969.

L'adresse de Ernst & Young est 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach en lieu et place de 7, parc d'activité, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour M OPPORTUNITIES S.A., SICAV-FIS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009021243/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01122. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Fonds Général Stratégique, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 41.629.

—
RECTIFICATIF

Le siège social de la société est le 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg et non le 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *FONDS GENERAL STRATEGIQUE*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021244/526/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Eastern Opportunities S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 141.101.

Mr André SCHMIT réside professionnellement au 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et non au 2-4, Place du Molard, 1211 Genève 3.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *EASTERN OPPORTUNITIES S.A., SICAV-FIS*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021245/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01119. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

BVC Romanian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 110.633.

—
Extrait relatif aux décisions des associés de la Société

Le 19 août 2008, les associés de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 3 juillet 2006.

De plus, en vertu du contrat de transfert de parts, daté du 14 octobre 2008, The Romania VC Limited Partnership, a transféré la totalité des parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 70 parts sociales de catégorie A d'une valeur de 125 Euros chacune, à la société BVC Development Group, LLC, une Limited Liability Company, existant sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, immatriculée sous la référence 050583799 auprès du registre de l'état du Delaware, et ayant siège social au 2711, Centreville Road, Suite 400, USA - 19808 Wilmington, Delaware.

Luxembourg, le 20 janvier 2009.
Luxembourg Corporation Company S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021270/9168/21.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA08898. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

KB Lux Money Market Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 59.357.

Suite à différentes fusions et changement de dénomination, la société Deloitte & Touche est dorénavant dénommée Deloitte S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *KB LUX MONEY MARKET FUND*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021251/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01061. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090022583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Sigma Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.828.

L'adresse de KPMG Audit est dorénavant 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg en lieu et place de 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme
Pour *SIGMA FUND*
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009021250/526/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2009, réf. LSO-DB01069. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090022562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Cero Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 144.524.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day of July.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

Stichting Cero Investments, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands on July 28, 2008, having its statutory seat in the municipality of Amsterdam, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under registration number 34307698,

here represented by Me Cécile Jager, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 30 July 2008.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named proxyholder in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a "société à responsabilité limitée" and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a "société à responsabilité limitée" which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on

limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is "Cero Investments S.à r.l."

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or to individuals linked to the group activities, at the exclusion of any banking activity.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for a limited period of time until December 15th, 2008.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole partner or, as the case may be, of one of the partners do not trigger the dissolution of the company.

Title II.- Capital – Parts

Art. 7. The capital is fixed at TWENTY-TWO THOUSAND Euros (EUR 22,000.-) divided into FOUR HUNDRED AND FORTY (440) parts having a par value of FIFTY Euros (EUR 50.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (the "Parts").

Parts may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole partner, as long as there is only one partner.

In case there is more than one partner, parts are freely transferable among partners. Transfers of parts inter vivos to non partners may only be made with the prior approval of partners representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A partner as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a partner cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the partner in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the partner have to refer to the financial statements and, if there is more than one partner, to the decisions of the general meetings.

Title III.- Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether partners or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners, which may at any time remove them ad nutum.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers is quorate if (i) at least two (2) members are present or represented. The decisions of the board of managers shall be taken by the majority of the managers present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called Managing Director.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether partners or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV.- General meeting of partners

Art. 16. If there is only one partner, the sole partner shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the partners under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole partner or, as the case may be, by the general meeting of the partners. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one partner, decisions of partners shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A partner shall be entitled to cast one vote for each EUR 50.- (FIFTY Euros) in share capital (parts) possessed or represented by such partner, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the partners possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of partners shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 16th of December and ends on the 15th of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on December 15th, 2008.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the 15th of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole partner or of the general meeting of partners, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be partners, designated by the sole partner or, as the case may be, by the meeting of partners at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII.- Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

Stichting Cero Investments, prenamed	440 parts
TOTAL	440 parts

The parts have been fully paid up to the amount of FIFTY Euros (50 EUR) per part by a contribution in cash of TWENTY-TWO THOUSAND Euros (22,000 EUR).

As a result the amount of TWENTY-TWO THOUSAND Euros (22,000 EUR) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 14,014.30 (exchange rate (median price) on July 30, 2008: USD 1.- = EUR 0.63701).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 2,000.- (two thousand Euros).

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named partner has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, he passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at L-1115 Luxembourg, 2 Boulevard Konrad Adenauer.
2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).
3. The following have been elected managers (gérants) for an undetermined period:
 - Rolf Caspers, private employee, born in Trier, Germany, on 12 March 1968, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - Heike Kubica, private employee, born in Lutherstadt Eisleben, Germany, on 23 July 1974, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 - Anja Lakoudi, private employee, born in Schlema, Germany, on 23 December 1977, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

4. The company will be bound in any circumstances by the joint signature of any two Managers.

Their terms of office will expire after the general meeting of partners approving the accounts for the year ending December 15th, 2008, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille huit, le trente juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederenvén.

A comparu

Stichting Cero Investments, une fondation (Stichting) constituée sous le droit des Pays-Bas le 28 juillet 2008, ayant son siège statutaire dans la municipalité d'Amsterdam, immatriculée auprès du "Amsterdam Chamber of Commerce" sous le numéro d'immatriculation 34307698,

représentée par Me Cécile Jager, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juillet 2008.

Laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, mandaté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est "Cero Investments S.à r.l."

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil de gérance.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou à des personnes ayant un rapport avec les activités du groupe, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, sur des meubles ou des immeubles, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée limitée se terminant le 15 décembre 2008.

Art. 6. La banqueroute ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 7. Le capital social de la société est fixé à VINGT-DEUX MILLE EUROS (22.000 EUR) représenté par QUATRE CENT QUARANTE (440) parts sociales de CINQUANTE EUROS (50 EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées (les "Parts").

Les Parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les formalités légales luxembourgeoises.

Art. 8. Les Parts sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les Parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé, les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et les créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Afin d'exercer leurs droits, l'associé en question ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droits et créanciers de l'associé doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, en cas de pluralité d'associés, aux décisions des assemblées générales.

Titre III.- Administration

Art. 10. La société est gérée par un Conseil de gérance comprenant au moins trois membres, associés ou non, nommés pour une période n'excédant pas six ans par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre de gérants, la durée de leurs mandats et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du Conseil de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 12. Le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV.- Assemblée générale des associés

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative

de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de EUR 50.- (CINQUANTE Euros) du capital social détenu par lui ou représenté par lui. Aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procurations est admise.

Titre V.- Année sociale - Profits – Réserves

Art. 17. L'exercice social commence le 16 décembre et finit le 15 décembre de chaque année, avec comme exception le premier exercice social qui commencera à la date de création de la société et se terminera le 15 décembre 2008.

Art. 18.

A) Etats financiers et Dividendes annuels

Chaque année au 15 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il semble approprié et à tout moment durant l'exercice comptable, au paiement de dividendes intérimaires, seulement si les deux conditions suivantes sont réunies: le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis au plus tard 30 jours avant la date de réunion du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui ne sont pas audités, doivent établir que des profits distribuables suffisants existent.

Titre VI.- Dissolution - Liquidation

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon les cas, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII.- Varia

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et sur les modifications y relatives.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie présente déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

Stichting Cero Investments, prénommée	440 parts
TOTAL	440 parts

Les parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de CINQUANTE EUROS (50 EUR) par part par un apport en numéraire de VINGT-DEUX MILLE EUROS (22.000 EUR).

Le montant de VINGT-DEUX MILLE EUROS (22.000 EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 14.014,30 (taux de change (median price) du 30 juillet 2008: USD 1,-= EUR 0,63701).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 2.000,-(deux mille Euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé au 2 Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants de la société est fixé à trois (3).

3) Ont été nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Rolf CASPERS, employé privé, né à Trèves, Allemagne, le 12 mars 1968, demeurant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Heike KUBICA, employée privé, né à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, le 23 juillet 1974, demeurant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Anja LAKOUDI, employée privé, né à Schlema, Allemagne, le 23 décembre 1977, demeurant professionnellement au 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

4) La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants.

Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des associés approuvant les comptes pour l'exercice clôturant le 15 décembre 2008, sauf s'ils démissionnent anticipativement ou s'ils sont révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Jager, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} août 2008. LAC / 2008 / 32202. Reçu à 0,50%: cent dix euros (€110.-)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 février 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009021282/202/353.

(090022214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

SCEM Reinsurance, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.883.

In the year two thousand nine, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "SCEM RE-INSURANCE" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

incorporated by a deed of M^e Jean-Paul HENCKS, then notary residing in Luxembourg, on January 4th, 1991, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 143 of May 25th, 1989,

amended several times and for the last time by a deed of M^e Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg on March 25th, 2003, published in the Mémorial C, number 441 of April 23rd, 2003

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 29.883

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Mr. Denis REGRAIN, Financial Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Mrs Leila DISTEFANO, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the corporate capital of the company by an amount of six hundred ninety-two thousand eight hundred twelve euro ninety-one cents (692,812.91 - EUR) in order to raise it from its present amount of two million eighty-seven thousand four hundred and seventy-six euro forty-four cents (2,087,476.44 - EUR) to two million seven hundred eighty thousand two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (2,780,289.35 - EUR) without issuing new shares.

2) Payment of the amount of 692,812.91 - EUR in cash by the sole shareholder.

3) Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

4) Modification of the last paragraph of Article 9 as follows:

Art. 9. Last Paragraph. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

5) Suppression of the last Paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation.

6) Suppression of the following sentence in the Article 15 of the Articles of Incorporation: "and for the first time in 1990."

7) Modification of the last paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 17. Last Paragraph. Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

8) Suppression of the following sentence in the Article 18 of the Articles of Incorporation: "with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1989".

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of six hundred ninety-two thousand eight hundred twelve euro ninety-one cents (692,812.91 - EUR) in order to raise it from its present amount of two million eighty-seven thousand four hundred and seventy-six euro forty-four cents (2,087,476.44 - EUR) to two million seven hundred eighty thousand two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (2,780,289.35 - EUR) without issuing new shares.

The new corporate capital was paid-up is cash by a total amount of six hundred ninety-two thousand eight hundred twelve euro ninety-one cents (692,812.91 - EUR) by the sole shareholder.

The amount of six hundred ninety-two thousand eight hundred twelve euro ninety-one cents (692,812.91 - EUR) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

Second resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at two million seven hundred eighty thousand two hundred eighty-nine Euro thirty-five cents (2,780,289.35 - EUR) divided into seven hundred and fifty (750) shares without nominal value. "

Third resolution

The General Meeting resolves to amend the last paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

Art. 9. (Last Paragraph). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

Fourth resolution

The General Meeting resolves to delete the last Paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to delete the transitory provision "and for the first time in 1990" in Article 15 of the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to amend the wording of the last paragraph of Article 17 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 17. (last paragraph).** Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman of the board of Directors or by any two Directors or by the licensed manager."

Seventh resolution

The General Meeting resolves to delete the transitory provision "with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1989" in Article 18 of the Articles of Incorporation

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.20 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,300.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SCM REINSURANCE" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg

constituée suivant acte reçu par M^e Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 4 janvier 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 143 du 25 mai 1989,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par M^e Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 mars 2003, publié au Mémorial C, numéro 441 du 24 avril 2003

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29.883.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de M. Denis REGRAIN, Financial Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mme Leila DISTEFANO, Account Manager demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, Légal Manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital de la société d'un montant de six cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze virgule quatre-vingt-onze euros (692.812,91 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-seize virgule quarante-quatre euros (2.087.476,44 EUR) à deux millions sept cent quatre-vingts mille deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (2.780.289,35 EUR) sans création de nouvelles actions.

2. Paiement d'un montant de 692.812,91 en espèces par l'actionnaire unique.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4. Modification du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

Art. 9. (dernier paragraphe). Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

5. Suppression du dernier paragraphe de l'article 10 des statuts.

6. Suppression de la phrase suivante de l'article 15 des statuts "et pour la première fois en 1990".

7. Modification du dernier paragraphe de l'article 17 des statuts comme suit:

Art. 17. (dernier paragraphe). Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé.

8. Suppression de la phrase suivante de l'article 18 des statuts "à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1989".

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze virgule quatre-vingt-onze euros (692.812,91 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre-vingt-sept mille quatre cent soixante-seize virgule quarante-quatre euros (2.087.476,44 EUR) à deux millions sept cent quatre-vingts mille deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (2.780.289,35 EUR) sans création de nouvelles actions.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d'un montant de six cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze virgule quatre-vingt-onze euros (692.812,91 EUR) par l'actionnaire unique.

La somme de six cent quatre-vingt-douze mille huit cent douze virgule quatre-vingt-onze euros (692.812,91 EUR) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à deux millions sept cent quatre-vingts mille deux cent quatre-vingt-neuf virgule trente-cinq euros (2.780.289,35 EUR), représentée par sept cent cinquante (750) actions sans valeur nominale. "

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. (dernier paragraphe).** Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux membres du Conseil d'administration ou par le dirigeant agréé."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la disposition transitoire "et pour la première fois en 1990" dans l'article 15 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. (dernier paragraphe).** Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé."

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la disposition transitoire "à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1989" dans l'article 18 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.300,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D.REGRAIN, L.DISTEFANO, V.COQUILLE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 janvier 2009. Relation: LAC/2008/2772. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009021310/206/199.

(090022692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Lyuba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 107.805.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 28 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Christophe DAVEZAC, Géraldine SCHMIT et José CORREIA, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009021311/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02514. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Danford S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 134.579.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration tenu en date du 24 novembre 2008

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et ce avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Les administrateurs de la Société, Fabio MAZZONI, José CORREIA et Violène ROSATI, ont également transféré leur adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009021312/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Antares S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 118.795.

Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

DE LUIGI TRUST

L'associé unique

Private Trustees S.A.

92, rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009021309/6709/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00007. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Stidia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 113.022.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 10 novembre 2008 que, sur base de l'article 1^{er} des statuts, il a été décidé de

Transférer le siège social de la société STIDIA SA,
du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009021315/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01474. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVATE EQUITY SELECTION INTERNATIONAL (PESI) 1 S.A., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, constituée suivant acte notarié en date du 28 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 103 du 19 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour.

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures et est présidée par Mademoiselle Antoinette Farese, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Céline Parmentier, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie Rinié, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. La dite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1.- Réduction du capital par rachat d'Actions de catégorie <CIP>

Le capital de Private Equity Sélection International n° 1 s'établit à cette date à 1.653.240,00 EUR soit 165 324 Actions d'un montant nominal unitaire de 10,00 €.

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire une réduction de capital non motivée par des pertes. Cette réduction porte sur 1 080 Actions de catégorie <CIP> au prix de 10,01 € la pièce soit un total de 10.810,80 €. (dix mille huit cent dix euros quatre-vingts cents)

Le tableau ci-dessous récapitule la partie d'Actions de la catégorie <CIP> rachetée au profit de chacun des actionnaires de la société. Tous les droits attachés aux Actions rachetées, y compris le droit aux bénéfices de l'exercice en cours, s'éteindront au jour du rachat.

Coller International Partners IV

	Private Equity Selection n° 1		Private Equity Selection individuals n° 1	
	nombre	montant racheté	nombre	montant racheté
Actions de catégorie CIP	767	7 677,67 €	313	3 133,13 €

Le Conseil d'Administration du 17 décembre 2008 a constaté le rachat et l'annulation des titres dès l'accord de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 décembre 2008 et tenue devant notaire.

Le Conseil a constaté la différence positive entre la valeur de rachat des actions de catégorie <CIP> et leur prix d'émission d'un montant de 10,80 €; la charge fiscale s'élève donc à hauteur de 15% de ce montant soit 1,62 € retenus à la source et libérés dans les huit jours de l'assemblée.

2.- Modification statutaires:

Suite aux modifications susmentionnées, il est proposé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de Private Equity Selection International (PESI) I S.A. comme suit:

Le capital social est fixé à 1 642 440,- EUR (un million six cent quarante-deux mille quatre cent quarante Euros), représenté par 164 244 (cent soixante-quatre mille deux cent quarante-quatre) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
- 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie "JH";
- 1.338 (mille trois cent trente-huit) actions de catégorie "PAI";
- 6.510 (six mille cinq cent dix) actions de catégorie "CIP";
- 7.416 (sept mille quatre cent seize) actions de catégorie "ACC";
- 9.578 (neuf mille cinq cent soixante-dix-huit) actions de catégorie "S3";
- 51.487 (cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie "VEST";
- 25.782 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt deux) actions de catégorie "PER";
- 37.323 (trente-sept mille trois cent vingt-trois) actions de catégorie "IC6";
- 19.317 (dix-neuf mille trois cent dix-sept) actions de catégorie "N7C"; chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR)."

3.- Nomination d'un administrateur supplémentaire:

Il est proposé de soumettre à l'Assemblée Générale Extraordinaire la nomination de Monsieur Jean-Yves LAGACHE en tant qu'Administrateur supplémentaire jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de 10.800,- EUR (dix mille huit cents euros), pour le ramener de son montant actuel de 1.653.240,- EUR (un million six cent cinquante-trois mille deux cent quarante euros) à un montant de 1.642.440,- EUR (un million six cent quarante-deux mille quatre cent quarante Euros), et de réaliser cette réduction de capital par le rachat et annulation de 1.080 (mille quatre-vingts) actions de catégorie "CIP", chacune d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros) par action.

Il est en outre décidé que les actionnaires soient remboursés de leurs actions de catégorie "CIP" au prix de 10,01 EUR (dix virgule zéro un euros) et ce, dans les proportions suivantes:

- Private Equity Selection n° 1: 767 actions de catégorie "CIP".
- Private Equity Selection Individuals n° 1: 313 actions de catégorie "CIP".

Deuxième résolution

Suite la réduction de capital ci-dessus, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société aura la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à 1.642.440,- EUR (un million six cent quarante-deux mille quatre cent quarante Euros), représenté par 164 244 (cent soixante-quatre mille deux cent quarante-quatre) actions réparties comme suit:

- 1.550 (mille cinq cent cinquante) actions de souscription initiale;
 - 3.943 (trois mille neuf cent quarante-trois) actions de catégorie "JH";
 - 1.338 (mille trois cent trente-huit) actions de catégorie "PAI";
 - 6.510 (six mille cinq cent dix) actions de catégorie "CIP";
 - 7.416 (sept mille quatre cent seize) actions de catégorie "ACC";
 - 9.578 (neuf mille cinq cent soixante-dix-huit) actions de catégorie "S3";
 - 51.487 (cinquante et un mille quatre cent quatre-vingt-sept) actions de catégorie "VEST";
 - 25.782 (vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt deux) actions de catégorie "PER";
 - 37.323 (trente-sept mille trois cent vingt-trois) actions de catégorie "IC6";
 - 19.317 (dix-neuf mille trois cent dix-sept) actions de catégorie "N7C";
- chacune libérée intégralement et d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR)."

Troisième résolution

L'assemblée nomme comme administrateur supplémentaire Monsieur Jean-Yves LAGACHE, administrateur de sociétés, né à Paris, le 22 mai 1962, demeurant professionnellement à 128-130 boulevard Raspail 75006 Paris jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.000,- EUR.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte

Signé: J.-R. RENIE, A. FARESE, C. PARMENTIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53045. Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

POUR EXPEDITION CONFORME

Paul DECKER

Notaire

Référence de publication: 2009021317/206/110.

(090022011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Euro Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.766.

Extrait des signatures autorisées au 5 janvier 2009

Administrateurs de la Société

- M. Eric MAGRINI
- M. Paul MARX
- M. Hans DE GRAAF
- M. Arnaud SCHREIBER
- M. Gérard BIRCHEN
- M. Benoît NASR
- Mme Virginie DOHOGNE

- M. Philippe TOUSSAINT
- M. Pietro LONGO
- M. Xavier SOULARD
- M. Jean-Christophe DAUPHIN
- M. Hugo FROMENT
- M. Michel JENTGES
- M. Jean-Marc DELMOTTE

Fondés de pouvoir de la Société

- Mme Monique JUNCKER
- Mme Ann MERTENS
- M. Raphaël ROZANSKI
- M. Benoît LEJEUNE
- Mme Ruth BRAND
- Mme Nancy BLEUMER
- M. Jacques CLAEYS
- M. David SANA
- M. Vincent TUCCI
- M. David GIANNETTI
- M. Jacob HOOGENBOOM
- Mme Mounira MEZIADI
- M. David CATALA
- Mme Tazia BENAMEUR
- M. Georges SCHEUER

Les administrateurs et les fondés de pouvoir résident tous professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour le compte du conseil d'administration
Eric MAGRINI

Référence de publication: 2009021318/29/48.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10361. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Frada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 133.731.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FRADA S.A.", avec siège social à L-3364 Leudelange, 3 rue de la Poudrerie, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2927 du 15 décembre 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Victor Elvinger, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Catherine Dessoy, avocat, ayant son adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Michèle Lutgen, employée privée, demeurant à L-8720 Rippweiler, 27 Haaptstrooss.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. Que la présente assemblée générale, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

IV. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de L-3364 Leudelange, 3 rue de la Poudrerie à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich
2. Modification afférente de l'article 2, paragraphe 1^{er} des statuts.

Après approbation de tout ce qui précède par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3364 Leudelange, 3 rue de la Poudrerie à L-1461 Luxembourg, 31 rue d'Eich

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2, paragraphe 1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. (paragraphe 1^{er}).** Le siège social est établi à Luxembourg".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute,

Signé: V. ELVINGER, C. DESSOY, M. LUTGEN, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47879. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021333/211/49.

(090022674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Monterey Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.100.

Extrait des signatures autorisées au 5 janvier 2009

Administrateurs de la Société

- M. Eric MAGRINI
- M. Paul MARX
- M. Hans DE GRAAF
- M. Arnaud SCHREIBER
- M. Gérard BIRCHEN
- M. Benoît NASR
- Mme Virginie DOHOGNE
- M. Philippe TOUSSAINT
- M. Pietro LONGO
- M. Xavier SOULARD
- M. Hugo FROMENT
- M. Jean-Christophe DAUPHIN
- M. Michel JENTGES
- M. Jean-Marc DELMOTTE

Fondés de pouvoir de la Société

- Mme Monique JUNCKER
- Mme Ann MERTENS
- M. Raphaël ROZANSKI
- M. Benoît LEJEUNE
- Mme Ruth BRAND
- Mme Nancy BLEUMER
- M. Jacques CLAEYS
- M. David SANA
- M. Vincent TUCCI
- M. David GIANNETTI
- M. Jacob HOOGENBOOM
- Mme Mounira MEZIADI
- M. David CATALA
- Mme Tazia BENAMEUR
- M. Georges SCHEUER

Les administrateurs et les fondés de pouvoir résident tous professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par les signatures conjointes d'un administrateur et d'un fondé de pouvoir.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Pour le compte du conseil d'administration
Eric MAGRINI

Référence de publication: 2009021316/29/48.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10367. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Wood Trading Luxembourg Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 105.925.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 14 avril 2008 que, sur base de l'article 2 des statuts, il a été décidé de:

Transférer le siège social de la société WOOD TRADING LUXEMBOURG COMPANY SA,
du 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg
au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour la société
Signatures

Référence de publication: 2009021319/1334/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01470. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 65.694,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.907.

—
In the year two thousand and eight, on the eighth day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Battery HoldCo (Offshore) LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, registered with the State of Delaware under number 4526425 (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Cécile Rechstein, lawyer, residing professionally at Luxembourg, herself represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities,

being the sole shareholder of (and acting in such capacity) Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B.137.907, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, prenamed, on 1 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1181 dated 15 May 2008 (page 56662) (the "Company") and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended pursuant to a deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg on 3 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2485 dated 10 October 2008 (page 119240).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 20 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change retroactively the first financial year-end of the Company to 8 April 2008 and consequently amend the transitional dispositions of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

"Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 8 April 2008."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company, which shall run from 9 April to 8 April of each year and to amend accordingly the articles 21 and 22 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **Art. 21.** The Company's year commences on the ninth of April and ends on the eighth of April of each year."

" **Art. 22.** Each year on the eighth of April, the accounts are closed and the sole manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office."

Third resolution

The Sole Shareholder acknowledges that the second financial year, for the avoidance of doubt, shall run from 9 April 2008 and end on 8 April 2009.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huitième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Battery HoldCo (Offshore) LLC, une "limited liability company", constituée et existante sous les lois du Delaware, ayant son siège social à c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, enregistrée auprès de l'état du Delaware sous le numéro 4526425 (l'"Associé Unique"), représenté par Cécile Rechstein, avocate, résidant professionnellement à Luxembourg, elle-même représentée par Régis Galiotto, juriste, ré-

sidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte,

étant l'associé unique de (et agissant en cette qualité) Battery Lux HoldCo (Offshore) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constitué et existant sous les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 5D, Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 137.907, et constituée par acte dressé par Maître Joseph Elvinger, sus-mentionné, en date du 1er avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1181 en date du 15 mai 2008 (page 56662) (la "Société"), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 3 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2485 en date du 10 octobre 2008 (page 119240).

Prend ici les résolutions suivantes conformément au dispositions de l'article 20 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer rétroactivement la fin de la première année sociale de la Société au 8 avril 2008 et par conséquence de modifier les dispositions transitoires des statuts de la Société, qui devront être lues comme suit:

"Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 8 avril 2008."

Second résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société, qui se déroulera du 9 avril au 8 avril de chaque année et de modifier en conséquence les articles 21 et 22 des statuts de la Société, qui devront être lus comme suit:

" **Art. 21.** L'année sociale commence le neuf avril et se termine le huit avril de chaque année"

" **Art. 22.** Chaque année, le huit avril les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs de l'actif et du passif de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan."

Troisième résolution

L'Associé Unique reconnaît que la seconde année sociale, pour éviter tout doute, commencera le 9 avril 2008 et se terminera le 8 avril 2009.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ 1.400.-Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50172. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021332/211/106.

(090022581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

G - Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.131.

L'associé unique de la société, la société de droit anonyme Locinvest S.A., établie et ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.220, a pris les décisions suivantes:

- 1) Le siège de la société est transféré avec effet immédiat à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
 - 2) Est nommée comme gérante administrative de la société Madame Astrid Semiglazoff, demeurant professionnellement à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.
 - 3) Madame Astrid Semiglazoff peut engager la société valablement par sa seule signature dans toute circonstance.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés Sarl

Signature

Référence de publication: 2009021328/7262/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07497. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Europe Trading Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 109.782.

—
EXTRAIT

Le siège social de la société fixé au 13, avenue du Bois à L-1251 Luxembourg, est dénoncé par le domiciliataire avec effet au 31 décembre 2008.

Pour extrait conforme délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour la société domiciliataire

SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE SARL

Signature

Référence de publication: 2009021325/1185/16.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06719. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Der Augenoptiker Handels und Verwaltungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6677 Wasserbillig, 2, rue Sandkaul.

R.C.S. Luxembourg B 120.393.

—
AUSZUG

Aufgrund eines Beschlusses der Gesellschafter vom 14. September 2007 wurde einstimmig beschlossen den Sitz der Gesellschaft von L-6630 Wasserbillig, 17, Grand-rue, nach L-6677 Wasserbillig/Mertert, 2, rue Sandkaul (Mercado-Center), zu verlegen.

Wasserbillig, den 20. Juni 2008.

Rolf DENSBORN

Geschäftsführer

Référence de publication: 2009021329/820/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05273. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. AIG MezzVest Luxembourg II S. à r.l.).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

In the year two thousand and eight, on the eleventh December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

MezzVest Investments II, Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Jersey, with registered offices at Whiteley Chambers, DonStreet, St Helier, Jersey JE 9WG, Channel Islands,

here represented by Mr Jürgen Fischer, by virtue of a proxy, given in Jersey on the 9th of December 2008, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of AIG MezzVest Luxembourg II S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 110.227, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 4th August 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 13 January 2006, number 84 (the "Company"). The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company decides to change the name of the company from AIG MezzVest Luxembourg II S.à r.l. to MezzVest Luxembourg II S. à r.l..

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2.** The company will have the name of "MezzVest Luxembourg II S. à r. l." (the "Company")."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

MezzVest Investments II, Ltd., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, DonStreet, St Helier, Jersey JE 9WG, Iles Anglo-Normandes.

ici représentée par Monsieur Jürgen Fischer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2008. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée AIG MezzVest Luxembourg II S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.227, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 4 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 13 janvier 2006, numéro 84 (la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de AIG MezzVest Luxembourg II S. à r.l. en MezzVest Luxembourg II S.à r. l.

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "MezzVest Luxembourg II S. à r. l." (la "Société")."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50785. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021326/211/65.

(090022585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Holzinger + Klemm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 26, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 144.519.

 —
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend neun.

Den neunundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach.

sind erschienen:

1.- Herr Klaus-Jürgen KLEMM, Gas-Wasserinstallateur-Meister, wohnhaft in D-54296 Trier, Bonhöffer Strasse 2.

2.- Herr Thomas HOLZINGER, Gas-Wasserinstallateur-Meister, wohnhaft in D-54290 Trier, Saarbrücker Strasse 71.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "HOLZINGER + KLEMM S.à r.l.".

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach. Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Installation von Saniäranlagen, Gas-und Wasserinstallation, sowie den Heizungsbau.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt übernommen werden:

1.- Herr Klaus-Jürgen KLEMM, Gas-Wasserinstallateur-Meister, wohnhaft in D-54296 Trier, Bonhöffer Strasse 2, fünfzig Anteile	50
2.- Herr Thomas HOLZINGER, Gas-Wasserinstallateur-Meister, wohnhaft in D-54290 Trier, Saarbrücker Strasse 71, fünfzig Anteile	50
Total: HUNDERT ANTEILE	100

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die

Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Title IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden für eine unbestimmte Dauer ernannt:
 - Herr Klaus-Jürgen KLEMM, Gas-Wasserinstallateur-Meister, wohnhaft in D-54296 Trier, Bonhöffer Strasse 2.
 - Herr Thomas HOLZINGER, Gas-Wasserinstallateur-Meister, wohnhaft in D-54290 Trier, Saarbrücker Strasse 71.
- b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift eines der beiden Geschäftsführer rechtsgültig vertreten und verpflichtet.
- c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6470 Echternach, 26, rue de la Montagne.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K.-J. KLEMM, T. HOLZINGER, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 30 janvier 2009. Relation: ECH/2009/136. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Echternach, den 5. Februar 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009021296/201/105.

(090022095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

**Euro Motors S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Investindustrial 101 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.486.

In the year two thousand and eight, on the ninth day of December,

Before Maître Joseph ELVINGER, public notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole member of EURO MOTORS S.à r.l. (formerly known as INVESTINDUSTRIAL 101 S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.486, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, on May 20, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1700 dated July 10, 2008 (the Company);

International Motor Holdings B.V. (formerly known as Larinus Holding B.V.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its corporate seat in Amsterdam, the Netherlands, with office address at Strawinskyaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce for Amsterdam under number 31041905,

here duly represented by Virginie Boussard, Avocat, with professional address at Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on December 8, 2008 (the Sole Member).

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

I. That the Sole Member holds all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Restatement of article 2 of the Company's articles of association as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

III. That the Sole Member has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Member resolves to amend Article 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object."

There being no further business on the agenda, the Meeting is closed.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euros.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique d'EURO MOTORS S.à r.l. (anciennement connue comme INVESTINDUSTRIAL 101 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.486, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, le 20 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1700 en date du 10 juillet 2008 (la Société);

International Motor Holdings B.V. (anciennement connue comme Larinus Holding B.V.), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse du bureau à Strawinskyiaan 3105 Atrium, 1077 ZX Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 31041905,

ici dûment représentée par Virginie Bousard, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 8 décembre 2008 (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 2 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instru-

ments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

III. Que l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la partie comparante susnommée le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date stipulée au début de cet acte.

Le document ayant été lu au représentant de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. BOUSSARD, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 12 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50190. Reçu douze euros (12.-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021343/211/160.

(090022596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Landgraf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 142.225.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 16 janvier 2009

Le siège social de la société est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La démission de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l. du poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Les démissions de Madame Nathalie PRIEUR et de Messieurs Jeannot DIDERRICH et Brunello DONATI de leurs postes d'administrateurs de la société sont acceptées.

Messieurs Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Donà di Piave (Italie), Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), et Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Pour extrait sincère et conforme

LANDGRAF S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009021344/545/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00005. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Umbrellastream S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.245.

In the year two thousand and eight, on the third day of December.

Before us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Umbrellastream Limited Partnership Incorporated, a Guernsey limited partnership with separate legal personality, whose registered office is at Mignot Plateau, Cornet Street, St. Peter Port, Guernsey (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities, being the sole shareholder of (and acting in such capacity) "Umbrellastream S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies number B 138.245 and incorporated under Luxembourg law by a deed drawn up on 4 April 2008, by the undersigned notary and published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 1283 dated 27 May 2008 (page 61564), and whose articles of incorporation (the "Articles") have been lastly amended pursuant a deed drawn up by the undersigned notary on 10 July 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under number 2326 dated 24 September 2008 (page 111630).

Hereby takes the following resolutions in accordance with the provisions of article 11 of the Articles:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company, which will run from 1st April to 31st March of each year and to amend accordingly article 13 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1st April and closes on the 31st March. "

Second resolution

In relation to the current financial year that has started on 4 April 2008, the Sole Shareholder therefore resolves that it shall end on 31st March 2009.

The Sole Shareholder consequently resolves to amend article 20 of the Articles, which shall read as follows:

" **Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin on 4th April 2008 and end on the 31st day of March 2009."

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,400.- Euros.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

Umbrellastream Limited Partnership Incorporated, un "Guernsey limited partnership", ayant son siège social à Mignot Plateau, Cornet Street, St. Peter Port, Guernsey (l'"Associé Unique"), représenté par Régis Galiotto, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera ci-après annexée pour être enregistrée avec l'acte, étant l'associé unique de (et agissant en cette qualité) "Umbrellastream S.à r.l.", une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 138.245 et constituée par acte dressé en date du 4 avril 2008 par le notaire soussigné et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1283 en date du 27 mai 2008 (page 61564), et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 10 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 2326 en date du 24 septembre 2008 (page 111630).

L'Associé Unique prend les résolutions suivantes conformément à l'article 11 des Statuts:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer l'année sociale de la Société, qui se déroulera du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année, et de modifier en conséquence l'article 13 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

" **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars. "

Deuxième résolution

Eu égard à l'exercice social en cours de la Société ayant débuté le 4 avril 2008, l'Associé Unique décide que celui-ci se terminera le 31 mars 2009.

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier l'article 20 des Statuts, lequel sera libellé comme suit:

" **Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice social commencera le 4 avril 2008 et se terminera le 31 mars 2009. "

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, est évalué à environ 1.400.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49011. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021338/211/87.

(090022679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

MezzVest Luxembourg I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. AIG MezzVest Luxembourg S.à.r.l.).

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 78.731.

In the year two thousand and eight, on the eleventh of December.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

MezzVest Investments I, Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Jersey, with registered offices at Whiteley Chambers, DonStreet, St Helier, Jersey JE 9WG, Channel Islands,

here represented by Mr Jürgen Fischer, by virtue of a proxy, given in Jersey on the 9th of December 2008, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of AIG MezzVest Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 40, boulevard Napoléon I^{er}, L - 2210 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under the number B 78.731, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 2nd November, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, of 17 May 2001, number 363 (the "Company").

The appearing party representing the entire share capital took the following resolution:

Sole resolution

The sole shareholder of the Company decides to change the name of the company from AIG MezzVest Luxembourg S.à r.l. to MezzVest Luxembourg I S. à r.l.

The sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 2.** The company will have the name of "MezzVest Luxembourg I S. à r. l." (the "Company")."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MezzVest Investments I, Ltd., une société régie par les lois de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, DonStreet, St Helier, Jersey JE 9WG, Iles Anglo-Normandes.

ici représentée par Monsieur Jürgen Fischer, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 décembre 2008. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée AIG MezzVest Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 40, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 78.731, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 mai 2001, numéro 363 (la "Société").

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de AIG MezzVest Luxembourg S. à r.l. en MezzVest Luxembourg I S.à r. l..

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "MezzVest Luxembourg I S. à r. l." (la "Société")."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50786. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021352/211/66.

(090022569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Palca Investments, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 44.058.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1^{er} février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1^{er} février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Pour PALCA INVESTMENTS

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009021291/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02200. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Actelion Partners SNC, Société en nom collectif.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.352.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 28 janvier 2009

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 28 janvier 2009 que le siège social de la Société est transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll au L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021289/7883/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03238. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Actelion Finance SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 96.016.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 28 janvier 2009

Il résulte de la résolution par le gérant unique de la Société en date du 28 janvier 2009 que le siège social de la Société est transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll au L-2449 Luxembourg, 25 C, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021288/7883/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03236. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Actelion Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 100.353.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 28 janvier 2009

Il résulte de la résolution prise par le gérant unique de la Société en date du 28 janvier 2009 que le siège social de la Société est transféré de L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll au L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009021290/7883/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03237. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Terelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 29.162.

L'an deux mil neuf, le seize janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "TERELUX S.A.", avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves,

constituée suivant acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage en date du 20 octobre 1998, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 13 du 17 janvier 1989

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 29.162.

L'assemblée est ouverte à 14.40 heures sous la présidence de Monsieur Arnaud BIERRY, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Johan BULTELL, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey, et en conséquence modification du 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts

2.- Révocation de Sogecore en tant qu'administrateur et nomination de Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé 2RS en tant qu'administrateur remplaçant.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey et de modifier en conséquence le 1^{er} paragraphe de l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

Deuxième résolution

L'assemblée générale révoque Sogecore S.A. en sa qualité d'administrateur de la société et nomme en remplacement pour une durée d'un an la société anonyme Risk & Reinsurance Solutions S.A. en abrégé 2RS ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey (RCS Luxembourg N° B 94.494) représentée par Monsieur Yannick ZIGMANN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BIERRY, Y. ZIGMANN, J. BULTELL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. Relation: LAC/2009/2124. Reçu € 75.- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009021308/206/66.

(090022722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Alberto Grimaldi Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 43.551.

—
Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 2009

La Réunion a lieu au siège social de la société, le 30 janvier 2009 à 12.00 heures.

Sont présents :

- Monsieur Marcel Stéphany

- Monsieur Luc Sunnen

A l'unanimité les administrateurs présents ont pris la résolution suivante:

- Transfert du siège social de la société au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

La présente prendra effet au 1^{er} février 2009.

Marcel Stéphany / Luc Sunnen.

Référence de publication: 2009021313/7857/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02552. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Erika S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 121.098.

—
Extrait de la résolution écrite de l'associé unique du 20 janvier 2009

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

SAN PIETRO TRUST

L'associé unique

Private Trustees S.A.

92, rue de Bonnevoie

L-1260 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009021307/6709/19.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00008. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Antim International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 121.218.

—
Résolution écrite de l'associé unique

Cette résolution écrite est adoptée le 10 décembre 2008 par l'associé unique suivant l'Article 193 de la Loi de 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales.

Résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg au 92, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg.

Flavio DE POLI

L'associé unique

Référence de publication: 2009021306/6709/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00011. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Trafalgar Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.117.

—
Extrait du procès-verbal du conseil de gérance tenu le 29 septembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenu le 29 septembre 2008 que:

- Le siège social est transféré à partir du 30 septembre 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2008.

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2009021314/7857/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090022432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Rheinisch-Luxemburger Immobilien A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 67.152.

—
In the year two thousand and eight, on the twelfth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "RHEINISCH-LUXEMBURGER IMMOBILIEN A.G.", a société anonyme, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, incorporated by deed dated on 10 November 1998, published in Memorial C number 59 of 2 February 1999; and whose Articles of Association have last been amended by deed enacted on 11 May 2006, published in Memorial C number 1384, dated 18 July 2006.

The meeting is presided by Ms Flora Gibert, with professional address at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Régis Galiotto, with professional address at Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxy and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 3,904 (three thousand nine hundred and four) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) To change the financial closing date of the Company from 30 November to 31 December.

2) To fix the next closing date of the financial year on 31 December 2008.

3) To amend article 14 of the Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution:

The meeting decides to change the financial closing date from 30 November to 31 December.

Second resolution:

The meeting decides to fix the closing date

for this year, having started on 1st December 2007, to 31st December 2008.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolutions, the meeting decides to amend article 14 of the Articles of Association and to give it the following wording:

Art. 14. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le douze décembre.

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société "RHEINISCH-LUXEMBURGER IMMOBILIEN A.G.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, R.C.S. Luxembourg numéro B 67.152, constituée suivant acte reçu le 10 novembre 1998, publié au Mémorial C numéro 59 du 2 février 1999; dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 11 mai 2006, publié au Mémorial C numéro 1384 du 18 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Flora Gibert, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Régis Galiotto demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que la procuration, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 3,904 (trois mille neuf cents quatre) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique a été préalablement informé. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des actionnaires.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1) Changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 novembre au 31 décembre.
- 2) Fixer la date de la prochaine clôture de cette année au 31 décembre 2008.
- 3) Modifier l'article 14 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'actionnaire unique décide ce qui suit:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la date de clôture de l'exercice social de la société du 30 novembre au 31 décembre.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de changer la date de clôture de cette année de sorte que l'exercice social ayant débuté le 1^{er} décembre 2007 se termine le 31 décembre 2008.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts pour lui donner suivante:

Article 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. GIBERT, R. GALIOTTO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50815. Reçu douze euros (12.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009021349/211/91.

(090022564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Biella S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.485.

TASL PSF S.A. a dénoncé par lettre datée du 23 janvier 2009 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation signé entre BIELLA S.A. et TASL PSF S.A. en date du 14 octobre 2008 a pris fin au 23 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021339/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00241. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Elipse Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.484.

TASL PSF S.A. a dénoncé par lettre datée du 23 janvier 2009 tout office de domiciliation de ladite société, avec effet immédiat.

En conséquence de cette dénonciation, le contrat de domiciliation et de gestion signé entre ELIPSE DEVELOPMENT S.A. et TASL PSF S.A. en date du 14 octobre 2008 a pris fin au 23 janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

TASL PSF S.A.

Signature

Référence de publication: 2009021340/3258/16.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00236. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2009.

Le Vieux Chêne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.885.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009020551/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2009, réf. LSO-DA10382. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090021101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2009.
